
Arrêté de nomination de M. Mulocheau, instituteur à Saint-Pierre-de-Cernières.

Numéro d'inventaire : 1999.04350

Auteur(s) : Eure. Inspection académique

Type de document : texte ou document administratif

Éditeur : Inspection académique de l'Eure (Evreux)

Imprimeur : Bauche (René), Evreux.

Date de création : 1932

Description : Feuille de papier bis de petit format.

Mesures : hauteur : 210 mm ; largeur : 135 mm

Notes : Académie de Caen - Inspection académique de l'Eure - République française. Le 8 août 1932, l'Inspecteur d'Académie de l'Eure a nommé M. Mulocheau, Instituteur à Bernay, Instituteur public de la commune de Saint-Pierre-de-Cernières, école de garçons, par arrêté du 6 août 1932. Monsieur Mulocheau doit se rendre à ce poste pour le 1er octobre 1932, dernier délai. "Monsieur le Maire est chargé de procéder à votre installation. Vous devez envoyer, le jour même, à M. l'Inspecteur primaire (ou à Mme l'Inspectrice) copie du procès-verbal de cette installation. Vous procéderez ensuite au récolement du mobilier dans les formes prescrites par le Règlement des Ecoles publiques." Signature illisible de l'Inspecteur d'Académie.

Mots-clés : Gestion des personnels : recrutement, nominations, etc.

Filière : École primaire élémentaire

Nom de la commune : Évreux

Nom du département : Eure

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 1

ACADÉMIE DE CAEN

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSPECTION ACADÉMIQUE

DE L'EURE

Eureux, le 8 AOUT 1932 192

L'INSPECTEUR D'ACADÉMIE DE L'EURE,
à M. *Mulocheau*, INSTITUTEUR
à *Bermy*

J'ai l'honneur de vous informer que, par arrêté
du 6 AOUT 1932, M. le Préfet vous a nommé,
sur ma proposition, instituteur public de la commune
de

Pierre de Bernières
ÉCOLE de *garçons*

Vous voudrez bien vous rendre à ce poste pour le
1^{er} Octobre 1932, dernier délai.

M. le Maire est chargé de procéder à votre installation.
Vous devrez envoyer, le jour même, à M. l'Inspecteur
primaire (ou à M^{me} l'Inspectrice) copie du procès-verbal
de cette installation.

Vous procéderez ensuite au récolement du mobilier
dans les formes prescrites par le Règlement des Écoles
publiques.

**Veillez immédiatement m'accuser réception de la
présente lettre.**

L'Inspecteur d'Académie,

[Signature]



M

49. D. — n. Imprimerie René Baudry, Eureux 29651 27

